

BP IV Responsable d'Ateliers de Productions Horticoles

Brevet Professionnel

Statut

Adulte



Filière Horticole

RAN à visée professionnelle dans les métiers des espaces verts

BP Responsable d'Ateliers de Productions Horticoles (expérience minimum de 12 mois + Niv. V)

L'horticulture regroupe la production fruitière, légumière, florale, et la pépinière... De la semence à la récolte, l'horticulteur suit la bonne évolution de ses plants. Aujourd'hui, ces métiers requièrent de nouvelles compétences adaptées aux nouvelles technologies (mécanisation, robotisation...) et techniques de production (lutte raisonnée, production biologique intégrée...).

Objectif de la formation

Former des techniciens capables de s'adapter aux évolutions économiques et technologiques. Parvenir à un niveau de qualification professionnelle permettant d'exercer des fonctions de responsable dans une exploitation horticole de production, une entreprise horticole, un service de collectivité territoriale ou un point de vente spécialisée. Les secteurs d'activités sont variés : pépinières, productions florales, productions légumières, productions fruitières, plantes à parfum, aromatiques ou médicinales.

DEMAIN,
Je SERAI...



Horticulteur

Chef de culture

Responsable de serre



ROVILLE

École d'Horticulture
et de Paysage

www. **roville.fr**
École d'Horticulture et de Paysage

BP IV Responsable d'Ateliers de Productions Horticoles

A qui est destiné ce BP IV ?

Qualités requises :

- Avoir une bonne aptitude physique
- Aimer travailler en extérieur
- Aptitude à la vente et passion des plantes



Ce BP IV est accessible :

- Aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans à l'ouverture du stage, justifiant d'un minimum de 12 mois à temps plein d'expérience professionnelle (quel que soit le secteur d'activité) et d'une qualification professionnelle de niveau V (CAP ou BEP...).
- Aux salariés souhaitant valider leur projet professionnel par un Congé Individuel de Formation (qui permet à tout travailleur, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel des actions de formation).

Les PLUS de notre formation

- Formations SST et CACES incluses
- Un cadre privilégié au bord de la Mortagne
- Outils pédagogiques : plusieurs hectares de parcs paysagers, serres, verger conservatoire, matériel technique, laboratoire in vitro...



BP IV Responsable d'Ateliers de Productions Horticoles

CONTENU de la formation

Le BP niveau IV Responsable d'Ateliers de Productions Horticoles se prépare en 9 mois (de juin à fin mars) avec 3 périodes en entreprises (en été, en automne et au printemps).

Diplôme de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du contrôle continu en cours de formation de 12 UC (Unités Capitalisables) :

- 10 UC (Unités Capitalisables nationales de qualification)
- 2 UCARE (Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale)

Les 10 UC sont indépendantes, elles peuvent être obtenues dans n'importe quel ordre ; une UC acquise reste valable 5 ans.

UC Générales (20%) Tronc commun avec le BP IV AP

- Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information.
- Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés à la production horticole

UC Professionnelles et Techniques (58 %)

- Conduire une production horticole
- Réaliser en sécurité les opérations liées à l'utilisation et à la maintenance des matériels et équipements de l'exploitation
- Élaborer un projet professionnel dans l'horticulture
- Caractériser le fonctionnement d'une entreprise horticole
- Raisonner des choix techniques pour la conduite d'un atelier de productions horticoles
- Organiser le travail d'une équipe
- Effectuer le suivi technico-économique d'un atelier de productions horticoles
- Communiquer dans une situation professionnelle
- Prévention des risques et accidents professionnels. Formation « Sauveteur Secouriste du Travail »
- «CACES 1» Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spécialisés

UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale) (22 %)

- UCARE 1 : Mise en place de cultures de plantes vertes et plantes à massifs
- UCARE 2 : Mise en place d'une unité de maraîchage biologique et conventionnel

Stage en milieu professionnel

Comment s'informer / s'inscrire

Venez rencontrer les équipes pédagogiques lors de nos journées orientation et portes ouvertes.

- Remplir un dossier de candidature et le retourner au secrétariat du centre de formation. Les candidats sont ensuite invités à des tests de positionnement et à un entretien individuel de motivation afin de vérifier la maîtrise des prérequis et la pertinence du projet professionnel.
- Pour les demandeurs d'emploi : être inscrit sur l'application KAIROS auprès de son conseiller Pôle Emploi pour une journée de positionnement.
- Pour les salariés en CIF (CDD ou CDI) : présenter votre projet à votre employeur et faire une demande de dossier auprès de votre OPCA (Fongecif, Uniformation, UNIFAF...).

Contacts, renseignements et inscriptions :

Centre de Formation Professionnelle

Girondel

88700 Saint-Maurice-sur-Mortagne

Téléphone : 03 29 65 04 29

Courriel : cfp@ehproville.com



ROVILLE

École d'Horticulture
et de Paysage

www.roville.fr
École d'Horticulture et de Paysage

